



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

Absente : Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. BLANQUART Jean-Marc

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

N° 2025/41

Objet : Rapport annuel d'activité du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et Urbanisme – 2024

Madame le Maire présente le rapport annuel d'activité 2024 du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et Urbanisme de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (C.C.V.E.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR – loi n°2014-366 du 25 mars 2014) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL- 258 du 19 novembre 2024 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Val d'Essonne ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la C.C.V.E. du 18 mars 2014 approuvant le principe de création du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 27/11/2025

VU la délibération du Conseil Municipal de Fontenay-le-Vicomte, en date du 16 mai 2014, approuvant l'adhésion de la Commune au service mutualisé de la C.C.V.E. pour l'instruction de l'intégralité de ses Autorisations du Droit des Sols (ADS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la C.C.V.E., en date du 1^{er} juillet 2014, approuvant la convention de mise à disposition d'un service mutualisé intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols auprès des communes membres de la C.C.V.E. ;

VU la convention susvisée signée entre la Commune de Fontenay-le-Vicomte et la C.C.V.E. ;

VU la délibération du conseil communautaire de la CCVE du 18 novembre 2025 prenant acte de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2024 du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et Urbanisme de la C.C.V.E. ;

VU le rapport annuel d'activité 2024 du service intercommunal du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la C.C.V.E. ;

CONSIDÉRANT l'article 9 « suivi et évaluation de l'activité du service » de la convention susvisée qui prévoit que soit établi un rapport annuel d'activité ;

SACHANT que le conseil municipal se doit de présenter ce rapport d'activité ;

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2024 du service intercommunal du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et Urbanisme de la C.C.V.E.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 26 novembre 2025

